

	<p>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</p> <p><b>Projet pédagogique</b></p>	<p>Document élaboré en août 2024</p> <p>En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
--	--	---

INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE

CHU DE MONTPELLIER

**Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière**

# PROJET PEDAGOGIQUE



## Références réglementaires :

- Articles L. 4241-1 et L. 4241-5 du code de la santé publique
- Code du travail, articles L116-1 et suivants
- Arrêté du 26 avril 2001 modifié relatif au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière
- Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgence
- Arrêté du 2 août 2006 version consolidée du 01 avril 2010 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière et ses annexes modifié au 31 juillet 2024.
- Arrêté du 31 juillet 2024 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière et ses annexes
- Agrément du centre de formation 01 avril 2021.

*"L'enseignement préparant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière est obligatoirement dispensé par des centres de formation publics disposant d'un support hospitalier, situés dans les agglomérations où existe un Centre Hospitalier Universitaire ou un Centre Hospitalier Régional."*

	<p align="center">Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</p> <p align="center"><b>Projet pédagogique</b></p>	<p align="center">Document élaboré en août 2024</p> <p align="center">En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
--	--	---

## Table des matières

I.	Présentation du Centre de Formation.....	3
II.	Les acteurs de la formation .....	4
1.	Les intervenants vacataires.....	5
2.	Les professionnels de terrain.....	5
III.	La formation.....	6
1.	Définition du métier .....	6
2.	Finalité et utilisation du référentiel de formation.....	6
3.	Elément constitutif du diplôme .....	7
4.	Durée et caractéristique de la formation en cursus complet.....	8
5.	Durée et caractéristiques de la formation en cursus partiel.....	9
6.	Le règlement intérieur .....	9
7.	Les instances réglementaires .....	9
IV.	Le projet de formation.....	9
1.	Orientation.....	9
2.	Les moyens.....	10
3.	Organisation de l'année scolaire .....	11
4.	Les principes, méthodes et finalités pédagogiques .....	12
V.	Vie étudiante .....	14
VI.	Relation avec les établissements .....	14
VII.	Communication .....	14
VIII.	Démarche qualité.....	15
IX.	Evaluation du projet .....	15
X.	Annexe .....	16

	<p>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</p> <p><b>Projet pédagogique</b></p>	<p>Document élaboré en août 2024</p> <p>En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
--	--	---

## **I. Présentation du Centre de Formation**

Le centre de formation des préparateurs en pharmacie fait partie du pôle de formation public de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du CHU de Montpellier. Il est agréé et financé par le Conseil Régional d'Occitanie et fonctionne sous la responsabilité des services de l'Etat, Agence Régionale de Santé et Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

Les missions

- Formation initiale (FI) des professionnels, notamment par la voie de l'apprentissage,
- Formation préparatoire à l'entrée dans les centres de formation,
- Formation continue (FC) des professionnels incluant la formation d'adaptation à l'emploi,
- Documentation et Recherche d'intérêt professionnel.

### **Le programme de formation**

Il est organisé en 42 semaines selon l'arrêté du 31 juillet 2024. Le prérequis est le diplôme de préparateur en pharmacie (BP ou DEUST) et l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences II (AFGSU2).

Le CFPPH de Montpellier créé en septembre 2007 est une des neuf écoles en France (Metz, Lille, Paris, Tours, Bordeaux, Marseille, Lyon, Guyane et Montpellier) qui forme les Préparateurs en Pharmacie Hospitalière.

Il est agréé pour 5 ans par le Conseil Régional avec avis motivé de l'ARS.

Le CFPPH est partenaire du CFA Sanitaire et social de MONTPELLIER, dans le cadre du développement de l'apprentissage dont le périmètre de recrutement comprend l'Occitanie, la Martinique et la Guyane.

Le CFPPH est intégré dans une coordination des 9 écoles et instituts du CHU regroupés sur le site de l'Institut de Formation aux métiers de la santé (IFMS).

Le projet pédagogique d'inscrit dans :

- Le Programme Régional de Santé (PRS) Occitanie 2023-2028
- Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) 2017- 2023
- Le projet d'enseignement et de formation aux métiers de la santé de l'IFMS du CHU de MONTPELLIER comprenant plusieurs axes :
  - Axe 1 : Développer l'attractivité des formations aux métiers de la santé
  - Axe 2 : Accompagner les apprenants de l'IFMS à la construction de leur identité professionnelle et innover dans les méthodes pédagogiques
  - Axe 3 : Poursuivre l'engagement dans la mise en œuvre de la politique qualité de l'IFMS
  - Axe 4 : Développer les partenariats entre l'IFMS et l'université de MONTPELLIER
  - Axe 5 : Développer la recherche au sein de l'IFMS
  - Axe 6 : Positionner le CHU comme leader de la formation initiale et continue des professions paramédicales sur le territoire.

	<p>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</p> <p><b>Projet pédagogique</b></p>	<p>Document élaboré en août 2024</p> <p>En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
--	--	---

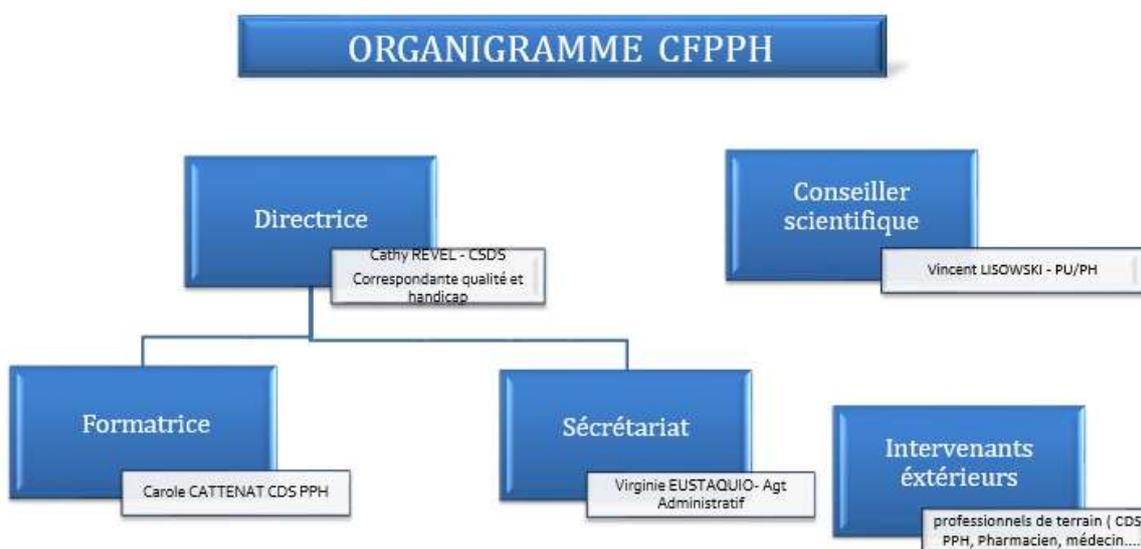
## Sélection des candidats

La sélection des candidats s'opère conformément aux articles 3 à 18 de l'arrêté du 02 août 2006 en fonction de l'agrément du centre de formation de:

- 10 par la voie d'apprentissage
- 30 par la voie FI/FC
- 5 ETP par la voie de la VAE

(Remarque : il peut s'y ajouter les reprises de formation après interruption).

## II. Les acteurs de la formation



Référente Handicap : Julie VEYRINAS  
Référentes Egalité femmes homme : Valérie GORRIAS-Gay  
Référente Qualité Sophie PLAZA MILHE

Mme REVEL Cathy, **Directrice dirige le centre de formation** de filière préparateur en pharmacie hospitalière, titulaire d'un diplôme de cadre de santé et d'un master 2 dans le domaine des Sciences de l'Education. Elle est responsable de la conception du projet pédagogique, de l'organisation de la formation initiale et continue dispensée dans le centre de formation, de l'organisation de l'enseignement théorique et pratique, de l'animation et de l'encadrement de l'équipe de formateurs, du contrôle des études et du fonctionnement général du centre de formation.

Mr LISOWSKI Vincent, **Conseiller scientifique Professeur des Universités - Praticien Hospitalier** est responsable du contenu scientifique de l'enseignement et de la qualité de celui-ci.

Mme CATTENAT Carole, **Formatrice permanente** de filière préparateur en pharmacie, titulaire d'un diplôme de cadre de santé et d'un master 2 orientation management en santé. Elle participe à l'organisation (élaboration des plannings, référente des stages...), de l'accompagnement des apprenants (suivi individuel, visite pédagogique...) et au fonctionnement du CFPPH.

	<p>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</p> <p><b>Projet pédagogique</b></p>	<p>Document élaboré en août 2024</p> <p>En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
--	--	---

## 1. Les intervenants vacataires

Ce sont des professionnels de terrains sollicités en rapport à leur expertise et une évaluation positive des élèves :

- Pharmaciens hospitaliers, biologistes, industriels, universitaires...
- Pharmaciens qualifiés en radio pharmacie, pharmaciens spécialisés en stérilisation
- Pharmaciens inspecteurs de santé publique
- Médecins hospitaliers
- Cadres de santé préparateurs, préparateurs en pharmacie hospitalière
- Directeurs d'établissements hospitaliers et autres personnels administratifs
- Cadres soignants, infirmiers

Un binôme référent par UE (pharmacien/universitaire) est mis en place pour chaque unité d'enseignement. Il organise, en relation avec la directrice, et le conseiller scientifique la mise en œuvre du programme. Des réunions d'organisation et de débriefing sont prévues pour chaque module.

Une évaluation des intervenants est réalisée par les apprenants à la fin de chaque UE à partir de Microsoft FORM et un point est également fait lors des entretiens de suivi pédagogique. Cette enquête est partagée avec les membres de l'équipe du CFPPH et les référents d'UE.

Une enquête de satisfaction est réalisée auprès des intervenants à partir de Microsoft Teams à la suite de leur intervention.

## 2. Les professionnels de terrain

Le maître de stage (appelé parfois tuteur) ou le maître d'apprentissage est responsable de la bonne organisation de cette formation pratique, du suivi de la personne en formation et de son évaluation.

Son rôle est :

- D'accueillir et d'intégrer la personne qui est en formation au sein d'une équipe professionnelle,
- D'assurer le suivi et l'encadrement de la personne sur le lieu de stage ou d'apprentissage
- D'évaluer les compétences acquises par la personne dans le stage ou sur le lieu d'apprentissage au cours de la période et à la fin du stage

Il peut déléguer tout ou partie de ce rôle à un tuteur opérationnel qui va encadrer directement le préparateur en formation et transmettre les savoir-faire et savoir être.

Ce rôle peut être assuré par des personnes différentes selon les périodes pratiques.

Une réunion est programmée la première semaine de la rentrée avec les apprenants afin de faire le point sur les attendus.

Un point est fait à chaque retour de stage par l'apprenant lors de l'entretien de suivi pédagogique.

Une enquête de satisfaction est envoyée annuellement en fin de formation aux différents tuteurs et un point est fait lors des visites pédagogiques annuelles.

	<p>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</p> <p><b>Projet pédagogique</b></p>	<p>Document élaboré en aout 2024</p> <p>En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
--	--	---

### **III. La formation**

#### 1. Définition du métier

##### **Définition du métier**

Le préparateur en pharmacie hospitalière est titulaire du diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière. Il exerce en pharmacie à usage intérieur et participe, sous l'autorité technique du pharmacien chargé de la gérance, à la gestion, l'approvisionnement, la délivrance des médicaments et autres produits de santé, à la réalisation des préparations des médicaments, produits et objets mentionnés à l'article L. 4211-1 du code de la santé publique. Son activité peut s'étendre à la préparation des dispositifs médicaux stériles ainsi qu'à la préparation des médicaments radio pharmaceutiques et cytotoxiques injectables. Il est soumis au secret professionnel.

##### **Cadre réglementaire**

Article L. 4241-13 du code de la santé publique (CSP) : «Peut exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière dans les établissements publics de santé, les hôpitaux des armées et les autres éléments du service de santé des armées et en porter le titre toute personne titulaire d'un diplôme, d'un certificat ou d'un titre délivré à la suite d'une formation lui ayant permis d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de cette profession et figurant sur une liste arrêtée par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur. « Les préparateurs en pharmacie hospitalière sont autorisés à seconder le pharmacien chargé de la gérance de la pharmacie à usage intérieur ainsi que les pharmaciens qui l'assistent, en ce qui concerne la gestion, l'approvisionnement, la délivrance et la préparation des médicaments, produits et objets mentionnés à l'article L. 4211-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles. Ils exercent leurs fonctions sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un pharmacien.»

Décret no 2023-564 du 5 juillet 2023 relatif aux conditions d'exercice de la profession de préparateur en pharmacie et de préparateur en pharmacie hospitalière.

Arrêté du 22 juin 2023 fixant la liste des diplômes, certificats et titres permettant d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière.

#### 2. Finalité et utilisation du référentiel de formation

Le référentiel du 31 juillet 2024 définit 13 compétences réparties en 5 domaines de compétences permettant de former les préparateurs en pharmacie hospitalière aux différentes activités :

1. Délivrance des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes en lien avec les activités de la pharmacie à usage intérieur
2. Réalisation des préparations dans un cadre hospitalier
3. Préparation et délivrance des dispositifs médicaux stériles
4. Gestion et approvisionnement des médicaments, dispositifs et fluides médicaux

	<p style="text-align: center;">Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</p> <p style="text-align: center;"><b>Projet pédagogique</b></p>	<p style="text-align: center;">Document élaboré en août 2024</p> <p style="text-align: center;">En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
--	--	---

5. Traitement et transmission des informations
6. Accueil, accompagnement et formation des personnes en formation et des nouveaux arrivants
7. Réalisation de travaux de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques professionnelles et veille professionnelles
8. Mise en œuvre du processus d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques

Le cadre de ces activités est fixé par une réglementation qui vise à obtenir une réponse homogène et sécurisée aux attentes de santé d'un territoire. Ces activités s'exercent au sein de la pharmacie hospitalière, service transversal de soutien qui contribue très largement à la qualité et la sécurité de la prise en charge du patient.

Deux aspects nous paraissent essentiels, d'une part se sont les professionnels qui sont la base du processus de prise en charge, ce sont eux qui ont la connaissance fine des organisations, d'autre part *la pharmacie est un support au processus de « la prise en charge du patient »* qui participe de fait à la sécurité de l'utilisateur.

### 3. Élément constitutif du diplôme

#### **Le référentiel de formation**

On retrouve différents éléments dans les annexes de l'arrêté du 31 juillet 2024 :

- Annexe I : Référentiel d'activité
- Annexe II : Référentiel de compétences avec la mise en relation des domaines, des activités et des compétences.
- Annexe III : référentiel de formation définissant par domaines de compétences, les compétences, les Unités d'enseignement (UE), les objectifs pédagogiques, le nombre ECTS et les modalités d'évaluation.

Les objectifs pédagogiques correspondent aux compétences que la personne formée doit avoir acquises à l'issue d'une action ou d'une séquence de formation.

#### **Modalités d'évaluation et de validation des modules**

L'évaluation des compétences acquises par les élèves est effectuée tout au long de leur formation selon les modalités d'évaluation et de validation définies dans les référentiels de formation et de certification.

Pour chaque unité de compétence, des critères d'évaluation sont décrits : ces critères permettent de fixer le niveau d'exigence du diplôme. Pour chacune des UE, les modalités d'évaluation sont définies.

Une note au moins égale à 10 sur 20 est requise pour la validation d'un domaine de compétences. Au sein d'un même domaine, les unités d'enseignement dont le résultat est au moins équivalent à 8 sur 20 peuvent être compensées entre elles.

Ne peuvent pas être compensées entre elles :

- Les unités d'enseignement de deux domaines différents;
- Les unités d'enseignement théoriques et de formation en milieu professionnel.

Les modalités d'évaluation prévoient deux sessions d'examen. Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

La validation des unités d'enseignement est attestée par le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière.

	<p>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</p> <p><b>Projet pédagogique</b></p>	<p>Document élaboré en aout 2024</p> <p>En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
--	--	---

- **Contrôle écrit des connaissances**

Les connaissances et les savoir-faire acquis sont évalués selon ces modalités et sur la base des critères d'évaluation précédemment définis.

- Devoir sur table : I

Ils sont établis par les intervenants sous forme de QCM, QROC, cas pratiques en individuel ou en collectif afin d'évaluer les connaissances.

- Analyse de situation :

Il s'agit d'un document écrit (max 5 pages) qui décrit et analyse une activité réalisée en pharmacie à usage intérieur.

Le but est d'évaluer la capacité de synthèse du candidat, son objectivité dans l'analyse des faits, sa connaissance des activités, son engagement et la méthodologie de recherche.

- Poster

Il est réalisé en groupe permettant de mettre en pratique la démarche d'initiation à la recherche par la méthode IMRaD et la cohésion, collaboration. Il est présenté par le groupe devant l'ensemble de la promotion pour développer les compétences en communication. Une note est établie par les référents d'UE.

- Note de situation

Elle est basée sur une démarche qualité menée lors du stage. Elle permette de mettre en application les outils qualifiés étudiés en théorie. Elle est présentée oralement, on demandera à l'apprenant d'argumenter ses prises de position au regard du contexte et des enjeux de la situation.

Une grille d'évaluation, portant sur les parties écrites et orales, est élaborée. La correction est réalisée par deux évaluateurs au minimum, un formateur, et un professionnel en exercice en P.U.I.

- **Évaluation de la période pratique**

Les modalités d'évaluation par acquisition des compétences accordent une place importante à l'évaluation des périodes en milieu professionnel.

L'évaluation se fait à partir du portfolio par le tuteur de stage. Celui-ci renseigne par période de stage les compétences acquises et établie une appréciation littéraire.

Le parcours est composé de 20 semaines de périodes en milieu professionnel correspondant à 20 ECTS (une semaine égalant 1 ECTS).

#### 4. Durée et caractéristique de la formation en cursus complet

L'ensemble de la formation comprend 1400 heures qui inclut le travail personnel de l'étudiant réparties comme suit :

- Enseignement en centre de formation : 700 heures
- Période en milieu professionnel ou stage : 700 heures

Les apprenants bénéficient de quatre semaine de congés au cours de la formation. Le reste doit être pris en dehors de la formation.

La formation des préparateurs en pharmacie hospitalière s'attache à alterner des périodes de formation théorique et des périodes de formation pratique qui permettent une intégration progressive des savoirs,

	<p>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</p> <p><b>Projet pédagogique</b></p>	<p>Document élaboré en aout 2024</p> <p>En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
--	--	---

une analyse des pratiques professionnelles et une adéquation entre les connaissances théoriques et leur application.

Ces stages sont notamment réalisés dans les établissements de santé publics ou privés agréés par le Directeur du CFPPH au regard des autorisations de la PUI (Cf. annexe), de l'activité, du retour des élèves. Le bilan annuel des lieux de stage est présenté dans le rapport d'activité.

Une évaluation des lieux de stage est faite par les élèves lors des entretiens individuels puis de façon générale lors de l'enquête de satisfaction des apprenants en fin de formation.

#### 5. Durée et caractéristiques de la formation en cursus partiel

Après validation d'au moins un module devant le jury de validation des acquis et de l'expérience, l'élève peut intégrer le CFPPH pour suivre une ou plusieurs unités d'enseignement afin de terminer son parcours nécessaire pour l'obtention du diplôme.

#### 6. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est élaboré conformément à l'arrêté du 31 juillet 2024.

#### 7. Les instances réglementaires

**Le conseil technique** (article 44 à 47 de l'arrêté du 2 aout 2006)

Dans chaque centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière, est mis en place un conseil technique, qui est consulté sur toute question relative à la formation des élèves. Ce conseil est constitué par arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé.

Le conseil technique est présidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

**Le conseil de discipline** (article 49 à 57 de l'arrêté du 2 aout 2006)

Le conseil de discipline émet un avis sur les fautes disciplinaires ainsi que sur les actes des élèves incompatibles avec la sécurité du patient et mettant en cause leur responsabilité personnelle.

Le conseil de discipline est présidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

### IV. Le projet de formation

#### 1. Orientation

Ce projet pédagogique retient comme axe fondateur :

"Le soin, cœur de métier de l'hôpital"

Notre métier pharmaceutique est un support du soin, il traduit notre volonté de former des professionnels compétents, conscients de l'environnement sanitaire et social, de ses enjeux, réalités, et nécessaires évolutions.

	<p>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</p> <p><b>Projet pédagogique</b></p>	<p>Document élaboré en août 2024</p> <p>En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
--	--	---

Ses orientations pédagogiques visent trois grands principes que sont :

**L'autonomie**  
**Le travail en équipe**  
**La réflexion sur la pratique**

Ce projet a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant l'équipe et les référents de modules.

**CONCEPTIONS ET VALEURS :**

Ce projet pédagogique établit ses fondements sur les conceptions et valeurs humaines, de la démocratie sanitaires et étudiante, de la santé au sens de la définition de l'OMS, de l'accès aux soins pour tous, du respect et de la loyauté. Il se veut également porteur de valeurs professionnelles et s'attachera à développer :

- L'autonomie
- Le travail en équipe
- L'évaluation des pratiques professionnelles
- La rigueur
- La responsabilité
- Le développement des compétences tout au long de la vie

2. Les moyens

Sur le plan structurel, les locaux administratifs et dédiés à l'enseignement théorique, sont situés dans l'Institut de Formation aux métiers de la Santé (IFMS) du CHU de Montpellier et sont les suivants :

- Une salle de cours pour cinquante élèves, et un accès aux différentes salles de l'IFMS en fonction des besoins
- L'accès au centre de documentation,
- Une salle de travaux pratiques
- Salles de simulation et de débriefing
- Salles informatiques
- Bureaux pour les membres de l'équipe du CFPPH

L'Université de Montpellier UFR sciences pharmaceutiques et biologiques, met à disposition par convention des locaux pour les séances de travaux pratiques.

Les séances de travaux dirigés ou pratiques se dérouleront aussi dans les laboratoires (matière première, microbiologie, ...) du pôle pharmacie du CHU de Montpellier.

Certains enseignements théoriques, séances de travaux dirigés ou ateliers pourront être dispensés dans les locaux d'Établissements hospitaliers partenaires.

Sur le plan équipement et logiciel :

- Equipement pédagogique (tableau interactif, vidéoprojecteur, quizz box, tablettes, piluliers, escape game, simulation...)
- Matériels de pharmaco-technie pour les préparations magistrales et hospitalières (isolateur)



	<b>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</b>  <b>Projet pédagogique</b>	Document élaboré en août 2024  En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
--	--	--

#### 4. Les principes, méthodes et finalités pédagogiques

##### a) Les principes pédagogiques

Le CFPPH développe des principes pédagogiques fondés sur l’alternance, la progressivité, le suivi pédagogique individuel, le compagnonnage.

##### **1.1. Alternance**

La formation des préparateurs en pharmacie hospitalière s'attache à alterner des périodes de formation théorique et des périodes de formation pratique qui permettent une intégration progressive des savoirs, une analyse des pratiques professionnelles et une adéquation entre les connaissances théoriques et leur application.

Périodes - durée	Lieux
P1 - 5 semaines	PUI, dispensation, éducation thérapeutiques, conciliation médicamenteuse
P2 - 3 semaines (dont 2 obligatoires en chimiothérapies)	Chimiothérapies, préparatoires, contrôles.
P3 - 2 semaines	Radiopharmacie, contrôles
P4 - 2 semaines	Stérilisation
P5 - 3 semaines dont 1 en bloc opératoire	DMS / DMI / Blocs opératoires
P6 - 2 semaines dont 1 en service de soins	Gestion, Appro, services de soins
P7 - 3 semaines	Service sanitaire (facultatif cette année) / stage préprofessionnel

La période pratique des ~~modules~~ UE2, UE4 et UE6 est divisée en 2 parties. Une semaine de stage est positionnée avant la partie théorique permettant de mieux appréhender les cours en ayant déjà une connaissance de l’organisation et de l’environnement de travail.

##### **1.2. Progression**

Les centres de formation sont responsables de la progression pédagogique de l’élève dans le cadre du projet pédagogique. Cette progression peut se poursuivre dans un processus de formation tout au long de la vie professionnelle et notamment contribuer à des évolutions dans le choix des métiers.

##### **Suivi pédagogique individuel**

Un formateur référent est identifié par élèves. Il effectue le suivi à l’aide d’entretien tout au long de la formation : 1 entretien à la rentrée (prise de connaissance du parcours de l’élève) puis 1 à chaque retour de stage soit 3 entretiens et 1 entretien en fin de formation. D’autres entretiens individuels peuvent être positionnés en fonction du besoin à la demande de l’élève, du tuteur ou du formateur.

Une traçabilité est faite sur le logiciel FORMEIS.

	<p>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</p> <p><b>Projet pédagogique</b></p>	<p>Document élaboré en aout 2024</p> <p>En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
--	--	---

## OBJECTIFS :

- Suivre la progression de l'élève
- Aider et conseiller sur les difficultés rencontrées
- Prévenir d'une rupture de parcours
- Ajuster les modalités de son parcours à ses besoins
- Construire l'identité professionnelle
- Evaluer la partie théorique et la partie pratique

Un suivi individualisé peut être fait sur demande de l'élève, des intervenants, des maitres de stage.

Chaque situation d'accueil de personnes en situation de handicap sera traitée individuellement en entretien.

### 1.3. Compagnonnage

Les futurs professionnels sont encadrés par des professionnels de terrain, ce qui se traduit par un esprit de "compagnonnage" très motivant pour les uns et les autres.

Plusieurs rencontres sont possibles afin d'accompagner les professionnels de terrain et tuteurs :

- Une réunion d'information à destination des tuteurs est organisée en début d'année
- Les échanges sur site lors des visites pédagogiques
- La formation continue mise en place par le CFPPH « tutorat » de 4 jours

## LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE

L'objectif premier de notre démarche est la professionnalisation. En conséquence nous utilisons tous les vecteurs permettant d'atteindre cet objectif notamment les situations de travail issues des unités de pharmacie hospitalière et les ré investissant à l'école.

C'est dans cette finalité que sont institués les tuteurs pédagogiques ou maîtres de stage, responsables de la bonne organisation des périodes pratiques en relation avec le coordonnateur pédagogique du centre de formation. Le carnet de liaison et les échanges réguliers représentent le lien nécessaire entre enseignement théorie et pratique.

La transmissions des savoirs peut donc selon les situations utiliser les vecteurs classiques que sont les cours magistraux ou TD en favorisant la pédagogie par petits groupes, mais aussi les outils comme l'apprentissage à distance, la simulation et dans l'avenir la réalité virtuelle. Pour chaque séquence l'avis d'apprenants sera recherché afin de compléter celui des intervenants. L'interfiliarité sera mise en œuvre chaque fois que cela est possible afin de bénéficier des potentiels des formateurs de l'IFMS.

Les élèves réalisent en groupe accompagné par un pharmacien, un poster afin de les initier à la recherche scientifique. Celui-ci est présenté à l'oral à l'ensemble de la promotion permettant un partage d'expérience et la présentation devant un auditoire.

Un travail commun est également réalisé dans le module communication permettant de favoriser la cohésion d'équipe.

Les élèves IBODE dans le cadre de l'action pédagogique qu'ils doivent mener au cours de leur formation, organise des séquences en lien avec le module stérilisation sous forme d'ateliers. Cette démarche permet d'appréhender les métiers de chacun et d'impulser une dynamique dès la formation du travail en équipe pluri professionnelle.

Des réunions sont organisées pendant la formation entre les délégués et l'équipe pédagogique afin d'assurer une communication, de faire le bilan de la formation, et de réajuster si besoin.

	<p>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</p> <p><b>Projet pédagogique</b></p>	<p>Document élaboré en août 2024</p> <p>En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
--	--	---

## **V. Vie étudiante**

Elle est régulée par le règlement intérieur de l'institut. Les élèves sont représentés par leurs délégués élus. La concertation relative à la vie au sein de l'institut et à la mise en œuvre du projet pédagogique sont systématiquement recherchée avec pour objectif de développer une co-construction pédagogique au bénéfice de tous.

Services ou moyens à disposition des apprenants :

- Cafétéria

Une cafétéria se situe sur le site de l'IFMS, des micro-ondes sont également accessible aux apprenants

- Centre de documentation

Un centre de documentation est à disposition des apprenants (ouvrage et matériel informatique). La plaquette d'information est remise aux élèves en début d'année.

- Self

Une carte permettant l'accès aux selfs du CHU de MONTPELLIER est remise en début d'année.

- WIFI

Des codes WIFI sont remis nominativement à chaque élève pour la durée de la formation.

- Parking

Un parking réservé aux apprenants de l'IFMS est accessible.

## **VI. Relation avec les établissements**

Le CFPPH développe des partenariats avec tous les établissements de santé publics ou privés qui participent activement à la formation théorique et pratique des apprenants.

L'objectif commun principal est de proposer une formation de qualité dans le respect de la réglementation.

## **VII. Communication**

Le CFPPH présente aux différents CFA de l'Occitanie, le métier de préparateur en pharmacie hospitalière.

Un groupe fermé FACEBOOK a été créé afin d'élargir la gamme d'outils de communication permettant de faciliter la transmission d'information entre les différents interlocuteurs (intervenants, établissements, service formation...) et d'élargir le public. Le partage d'annonce d'emploi permet de participer à l'employabilité de la promotion sortante mais également aux anciennes promotions.

Une journée porte ouverte est organisée au sein de l'IFMS pour présenter le métier et les écoles.

L'IFMS participe également au Salon TAF (Travail, Avenir, Formation) afin de présenter les offres de formations.

	<p>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</p> <p><b>Projet pédagogique</b></p>	<p>Document élaboré en août 2024</p> <p>En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
--	--	---

## VIII. Démarche qualité

L'ensemble de l'IFMS a obtenu la certification Qualiopi et la Certif Région en janvier 2022 et renouvellement suite à l'audit de surveillance le 1 juin 2023.

Une enquête de satisfaction est réalisée en fin de formation intégrant également l'employabilité permettant de réaliser des études de cohorte.

## IX. Evaluation du projet

Le projet pédagogique est évalué chaque année en tenant compte des retours des apprenants, de l'ensemble des collaborateurs extérieurs et de l'équipe du CFPPH dans le cadre d'une démarche qualité institutionnelle. (Avec quelques item systématiquement suivi) :

Formation :

- Nombre de réunion entre les référents d'UE et les formateurs.
- Pourcentage de participation des maitres de stage à la réunion annuelle.
- Nombre de TD et TP par module de compétence

Suivi pédagogique :

- Nombre de visites pédagogiques
- Nombre de rencontre individuelle
- Temps de cours de soutien, remise à niveau selon la demande

	<b>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</b>  <b>Projet pédagogique</b>	Document élaboré en aout 2024  En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
--	--	--

## X. Annexe



IFMS-CFPPH

1146 avenue du père soulas

34295 Montpellier Cedex 5

Tél : 04 67 33 88 11

@ : [formation-prep-pharm-hosp@chu-montpellier.fr](mailto:formation-prep-pharm-hosp@chu-montpellier.fr)



### LISTE DES TERRAINS DE STAGE

	Etablissement	Ville	Agrément global	Agrément partiel
1	CH AGEN	AGEN		x
2	CH ALBI	ALBI	x	
3	Clinique Claude Bernard	ALBI		x
4	CH ALES	ALES		x
5	CH AMBERT	AMBERT		x
6	CH ANGOULEM	ANGOULEM		x
7	CH ARDECHE MERIDIONALE	AUBENAS		x
8	CH AUCH	AUCH		x
9	CH AURILLAC	AURILLAC		x
10	CH AVIGNON	AVIGNON	x	
11	Institut Sainte Catherine	AVIGNON		x
12	CH BAGNOLS SUR CEZE	BAGNOLS SUR CEZE		x
13	CH BESANCON	BESANCON		x
14	CH CARCASSONNE	CARCASSONNE	x	
15	CH CARPENTRAS	CARPENTRAS		x
16	CHIC	CASTRES		x
17	CH BEZIERS	CH BEZIERS		x
18	CH THUIR	CH THUIR		x

	<b>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</b>  <b>Projet pédagogique</b>	Document élaboré en aout 2024  En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
--	--	--

19	CHU CLERMONT FERRAND	CLERMONT FERRAND		x
20	Institut JEAN PERRIN	CLERMONT FERRAND		x
21	Clinique CAUSSE COLOMBIERS	COLOMBIERS		x
22	CH CREST	CREST		x
23	CH FIGEAC	FIGEAC		x
24	Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège	FOIX		x
25	CH ISSOIRE	ISSOIRE		
26	CH départemental Vendée	LA ROCHE SUR YON		x
27	Hôpital de Lunel	Lunel		x
28	Clinique du pont de Chaume	MAUTAUBAN		x
29	CH MENDE	MENDE		x
30	CH MILLAU	MILLAU		x
31	CH MONLUCON	MONLUCON		x
32	CH MONTAUBAN	MONTAUBAN		x
33	CH DROME VIVARAIS	MONTELEGER		x
34	GROUPEMENT HOSPITALIER PORTES DE PROVENCE	MONTELMAR		x
35	CHU MONTPELLIER	MONTPELLIER	x	
36	Clinique Beau Soleil	MONTPELLIER		x
37	Clinique du Parc	MONTPELLIER		x
38	ICM Montpellier	Montpellier		x
39	Clinique Clémentville	MONTPELLIER		x
40	Clinique SAINT JEAN	MONTPELLIER		x
41	CH NANCY	NANCY		x
42	CH NARBONNE	NARBONNE		x
43	Clinique du LANGUEDOC NARBONNE	NARBONNE		x
44	CHU NICE	NICE	x	
45	Polyclinique grand sud NIMES	NIMES		x
46	CHU NIMES	NIMES	x	

	<b>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière</b>  <b>Projet pédagogique</b>	Document élaboré en aout 2024  En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
--	--	--

47	Clinique franciscaine	NIMES		x
48	CH ORANGE	ORANGE		x
49	CH PAU	PAU		X
50	Clinique Saint Pierre	PERPIGNAN		x
51	CH PERPIGNAN	PERPIGNAN	x	
52	Clinique pasteur PEZENAS	PEZENAS		x
53	CH PONT ST ESPRIT	PONT ST ESPRIT		
54	CH RODEZ	RODEZ	x	
55	CH SETE	SETE		x
56	Polyclinique St Thérèse	SETE		x
57	CH ST FLOUR	ST FLOUR		x
58	CH TARBES	TARBES	X	
59	CH THIERS	THIERS		x
60	CH TOULON	TOULON		x
61	Clinique pasteur	TOULOUSE		x
62	Institut Claudius Regaud	TOULOUSE		x
63	CHU TOULOUSE	TOULOUSE	x	
64	Clinique Ambroise paré	TOULOUSE		x
65	Clinique de l'union	TOULOUSE		x
66	Clinique Occitanie	TOULOUSE		x
67	CH MAS CAREIRON	UZES		x
68	CH UZES	UZES		x
69	CH VALENCE	VALENCE	x	
70	CH VIGAN	VIGAN		x
71	CH VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE		x
72	CH Claude de Jean Villeneuve de Berg	VILLENEUVE DE BERG		x
73	Clinique du Grand Avignon	Les Angles		x